Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 1 Rabia II 1447
23 Septembre 2025

N° 134

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2584**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2584**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2586**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2590**
Homologation de résolutions **2590**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2591**
Avis aux créanciers **2594**
Convocations
Sociétés anonymes **2595**
Sociétés communautaires **2598**
Actes Administratifs
Avis au public **2599**
Divers
Avis au public **2599**
Rectificatifs **2600**
Liste des Titulaires de comptes inactifs
Attijari Leasing **2601**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom de l'entreprise : «Société Citoyenne Locale EL NOUR Tabrguite Sidi Makhlouf»

Montant du capital de souscription : dix mille dinars (10.000 dinars)

Adresse du siège social prévu : Sidi Makhlouf Tabarguite

Objet de la société : élevage de bétail

Durée : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de contrat type de fondation : 10/9/2025 du tribunal de première instance de Médenine sous n°38

Nombre d'action à souscrire et montant à verser immédiatement : 50 actions pour 10000 dinars

Valeur nominale des quotas à émettre : deux cents dinars par action (200 dinars).

Fondateurs :

Président : Mohamed Akremi CIN n°05069018

Membre : Faycel Hajjaj CIN n°05765213

Membre : Mustfa Nouma CIN n°03562124

Membre : Ridha Nouma CIN n°05715391

Membre : Fitouri Baaka CIN n°03466963.

2025R02704SODB1

Constitution d'une société communautaire

Nom de l'entreprise : "Société Citoyenne Locale Agricole El Najeh Sidi Makhlouf Ragouba Ouest

Montant du capital de souscription : dix mille dinars (10.000 dinars)

Adresse du siège social prévu : Sidi Makhlouf Ragouba Ouest

Objet de la société : élevage de bétail

Durée : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de contrat type de fondation : 24/7/2025 du tribunal de première instance de Médenine sous N°37

Nombre d'action à souscrire et montant à verser immédiatement : 50 actions pour 10000 dinars

Valeur nominale des quotas à émettre : deux cents dinars par action (200 dinars).

Fondateurs :

Président : Farhat Guelei CIN n°09106444.

Membre : Abdallah Guelei CIN N°03583759.

Membre : Mohamed Guelei CIN n°03584613.

Membre : Saleh Guelei CIN N°03420330.

Membre : Ayadi Guelei CIN n°03592032.

Membre : Said Swaneiya CIN N°03225062.

2025R02712SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation du capital

Société de Fabrication des Articles Pharmaceutiques

SO.F.A.P. S.A.

Au capital de 9 174700 DT

Siège social : Km 14 GP 9 Zone d'Activité 2046 Sidi Daoud La Marsa

M.F : 0437821E/A/M/000

Suivant PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4/8/2025 enregistré à la recette des finances La Marsa Tunis le 01/9/2025 sous le numéro 25505808 Quittance n°115308 dont un exemplaire a été déposé au guichet du registre national des entreprises le 8/9/2025 sous le numéro 2025170166 il a été décidé :

Augmentation du capital social de la société de 1.000.000 DT et ce par l'émission au pair de 10000 actions de valeur nominale 100 DT au prorata des participations entre les actionnaires pour le porter à 10.174.700 et ce, par intégration de réserves et décide en conséquence de changer l'article 6 des statuts.

2025403225SANB2

Société WATTNOW SA

Capital : 8410 Dinars

Siège social : 15, Avenue de Carthage, Tunis

Matricule fiscal : 1571850V/A/M000

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9/7/2024, enregistré auprès de la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés de Tunis le 12/9/2025 sous le numéro de quittance 7151 et le numéro d'enregistrement 25803169, et publié au Registre National des Entreprises (RNE) en date du 17/9/2025 sous le numéro de quittance 2025F31157421, la société WATTNOW SA informe qu'il a été décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

2025403231SANB2

Clôture de la liquidation anticipée d'un FCC

FCC BIAT- CREDIMMO 1

Fonds Commun de Créances en état de liquidation

Agrément du CMF n°05-2006 du 10 Mars 2006

Agrément du CMF de la liquidation n°61-2024 du 12 novembre 2024

Adresse : 70-72 Avenue Habib Bourguiba, Tunis

La Société de gestion Tunisie Titrisation, gestionnaire de FCC BIAT-CREDIMMO 1, porte à la connaissance du porteur de la Part Résiduelle et du public que la liquidation anticipée du fonds a été clôturée et que le boni de la liquidation brut a été valorisée à 2 246 524,451 dinars.

Le montant du boni de la liquidation net revenant au porteur de la Part Résiduelle, calculé au terme de la liquidation du fonds, s'élève à

1 797 219,561 dinars et sera versé par virement bancaire le 29 septembre 2025.

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition du porteur de la Part Résiduelle de FCC BIAT- CREDIMMO 1 auprès de Tunisie Titrisation sise au 70-72 Avenue Habib Bourguiba, Tunis.

2025403234SANB2

Clôture de la liquidation anticipée d'un FCC

FCC BIAT- CREDIMMO 2

Fonds Commun de Créances en état de liquidation

Agrément du CMF n°03-2007 du 04 Avril 2007

Agrément du CMF de la liquidation n°62-2024 du 12 novembre 2024

Adresse : 70-72 Avenue Habib Bourguiba, Tunis

La Société de gestion Tunisie Titrisation, gestionnaire de FCC BIAT - CREDIMMO 2, porte à la connaissance du porteur de la Part Résiduelle et du public que la liquidation anticipée du fonds a été clôturée et que le boni de la liquidation brut a été valorisée à 873963,922 dinars.

Le montant du boni de la liquidation net revenant au porteur de la Part Résiduelle, calculé au terme de la liquidation du fonds, s'élève à 699 171.137 dinars et sera versé par virement bancaire le 29 septembre 2025.

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition du porteur de la Part Résiduelle de FCC BIAT - CREDIMMO 2 auprès de Tunisie Titrisation sise au 70-72 Avenue Habib Bourguiba, Tunis.

2025403235SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

NINSAR

Société à responsabilité limitée

Au capital de 300 000 D

Siège social : Espace Tunis - bloc C, bureau C 3-5, Montplaisir - 1073 Tunis

IU : 1778895C

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/7/2025 enregistré à la Recette des Finances Montplaisir à Tunis le 25/8/2025 sous le n°M076706, enregistrement N°25804818. Les associés ont décidé de renouveler le mandat de Mme Thouraya Labidi épouse Ayadi en qualité de gérante pour une durée de trois années de 2025 à 2027.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du RNE le 1er/9/2025 et dossier n°2025165954.

2025R02727SRLB2

CABINET HAYET LABIDI

Société à Responsabilité limitée

Au capital de 5 000 D

Siège social : Espace Tunis - bloc C, bureau C 3-5. Montplaisir - 1002 Tunis

IU : 1448019C

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/03/2025 enregistré à la Recette des Finances Montplaisir à Tunis le 6/8/2025 sous le n°M072561, enregistrement N°25804570. Les associés ont décidé de renouveler le mandat de Mme Hayet Labidi en qualité de gérante pour une durée de trois années de 2025 à 2027.

Un exemplaire du PV a été déposé auprès du RNE le 1er/9/2025 et dossier n°2025165960.

2025R02728SRLB2

Nom de la société : L'IMMOBILIERE DU SUD

Forme : Société à responsabilité limitée

Capital : 1000000

Matricule fiscal : 0442418 F

En vertu du procès-verbal en date du 5/10/2025 enregistré à la recette des finances en date du 12/10/2020 sous N°20703717 quittance N°M055940. Il a été déposé un exemplaire au registre national des entreprises en date du 23/10/2020 sous le N°202087023, il a décidé de nommer Monsieur Fares Hachicha cogérant de la société immobilière du sud.

2025R02731SRLB2

SOCIETE ACCEL SERVICES

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 10000 Dinars

Identifiant Unique : 1520636J

Siège social : 36, rue Louis Braille - Tunis

Suivant une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de la société ACCEL SERVICES du 25/8/2025, enregistrée à la recette des finances Montplaisir - Tunis le 3/9/2025, sous le numéro 25505007, quittance n°M079484, dont un exemplaire du procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises sous le numéro 2025171301en date du 11/9/2025, il a été décidé :

La dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 25/8/2025 et la désignation de Monsieur KARIM BOUEBDELLI en qualité de liquidateur, et la fixation de l'adresse de la liquidation au 36 Rue louis Braille - 1002 Tunis.

2025403229SRLB2

SERIDERM TUNISIE

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 6.000 Dinars

Siège social : 21 bis, Rue de la Bourse - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1659789N

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 18/10/2024 (enregistré à la Recette des finances Montplaisir, Tunis le 26/12/2024 sous QN°M0113061 EN°24808102), et suivant un (1) acte de cession de parts du 23/10/2024 (enregistré à la Recette des finances Montplaisir, Tunis le 26/12/2024 sous QN°M0113054 EN°24108101)

- Les associés approuvent la cession de (300) parts sociales

- Les associés acceptent à l'unanimité la nouvelle associée

- Les associés approuvent les statuts mis-à-jour

- Un exemplaire du PV et de l'acte de cession a été déposé au Registre National des Entreprises le 10/2/2025 sous dossier n°202510818.

2025403236SRLB2

SAVOY TUNISIA

Société à Responsabilité Limitée

Totalement Exportatrice

Capital social : 12.100 Euros

Siège social : Zone Industrielle de Gammarth - Route de Raoued - 1057 Tunis

I.U : 0952654E

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des associés du

30/6/2025 enregistré à la Recette des Finances La Marsa, Tunis le 2/9/2025 sous QN°M0115850 EN°25705850 et suivant le Rapport de gestion de la gérance du 30/6/2025 enregistré à la Recette des Finances La Marsa, Tunis le 219/2025 sous QN°M0115856 EN°25705851 les associés décident :

- D'approuver les Etats financiers arrêtés au 31/12/2024,

- De renouveler le mandat de la société «ALPHA AUDIT» en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Un exemplaire du P.V et du rapport a été déposé au Registre National des Entreprises sous Identifiant Unique N°0952654E en date du 11/9/2025 et sous dossier n°2025171364.

2025403237SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution anticipée et liquidation

De European Leads Company

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

58, rue Ibn Charaf, 1002 Bab Bhar, Tunis

Identifiant unique : 1695699R

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2025, l'assemblée a décidé de dissoudre la société à compter du 14 septembre 2025, avec effet immédiat, et a nommé M. Ludwig Brigaud, seul associé, en sa qualité de liquidateur, la société restera en activité uniquement pour la réalisation de l'actif, le paiement du passif, et la répartition du solde entre l'associé unique.

La liquidation est fixée au siège social ci-dessus indiqué.

Ce procès-verbal a été enregistré à la Recette des Finances de La Marsa sous le numéro 25505926 (quittance n°116639) en date du 15 septembre 2025 dont une copie originale a été déposée au registre national des entreprises sous le numéro 2025172714 en date du 16/9/2025.

2025403239SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 11/8/2025, enregistré à la recette des finances de Radés en date du 14/8/2025, N° de quittance M055910 N° d'enregistrement 25209622, Mr Wassim ben Tarek ben Ali Hanachi a vendu à Mme Samira bent Hamadi Ben Denden Tabaa, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente Fruits Secs, dans le local sis à l'avenue Taieb Meheri n°1 bis Radés Ben Arous. Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 7/9/2025.

2025R02719FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté 02/9/2025 enregistré à la recette des finances cité Tadhamen en date du 9/9/2025, N° de quittance M082043 N° d'enregistrement 25204943, Mr Alia Ben Ammar Hosni a vendu à la Sté Focus Optic représentée par son représentant juridique Mr Rached Ben Hedi Jmal, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné forgeron, dans le local sis Km 4 route Bizerte Mnihla Ariana.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse d'avocate Wejden Ayari sis Km 4 route Bizerte Mnihla Ariana dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 19/9/2025.

2025R02720FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 16 septembre 2025 et enregistré à la recette des finances Denden Manouba le 16/9/2025 Quittance (N°M071974) enregistrement (N°25203282), Monsieur Wael Ben Kacem Ben Ramadhan ALAKAIRI (C.I.N n°09159534) a vendu la totalité du fonds de commerce à la Société "CLEAN DISCOUNT SARL" son Gérant Monsieur ALA Eddine Ben Mohamed ben Mohamed Sadek AL-HAMMAMI (C.I.N n°091845) exploité Vente de Produits de Nettoyage et Cosmétique et Plastique (RNE "Identifiant Unique N° : 1939571/ E" situé au local 23 rue Mohamed Ali, Denden - Manouba, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains du vendeur à son adresse du fonds de commerce et au Bureau de Maître Ramzi Somrani Avocat à la cour de cassation situé à l'Avenue de l'Indépendance Denden Manouba dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux le Quotidien et Alchourouk datés le 19/9/2025.

2025R02724FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 15/9/2025 enregistré à la recette des finances de Morneg sous le numéro de quittance M072619 enregistrement n°25202401 monsieur Saber Hssine a cédé le fonds de commerce exploité pour tout commerce dans le local sis à el Gona Morneg à monsieur Fraj el Achhab.

Les oppositions concernant la dite cession doivent être adressées au local objet de la vente dans un délai de 20 jours suivant la publication du présent avis dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk à la date du 20/9/2025.

2025R02730FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances Akouda le 01/9/2025 sous le n°25202145 quittance

n°36374, STE STAG EQUIP HOTELS SARL en la personne de son représentant légal, RC : 1200547D a vendu à la STE BEDYSYSTEMS en la personne de son représentant légal, RC : 1854512A la totalité du fonds de commerce sis à la rue nationale n°1 Akouda km 131 Sousse ayant pour activité commerce de gros de matériaux divers.

Prix de vente : 20.815,000 D.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur sis à la rue nationale n°1 Akouda km 131 Sousse à l'heure administrative pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal quotidien Echourouk du 20/9/2025.

2025S01198FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte enregistré à Monastir le 16-9-2025 (N°25206899 - quittance N°M069936), Sirine Salah résidante à cité Omrane N°1 Monastir, a vendu à Houda TKA et Malek Khalifa résidantes à Skanes Monastir, le fonds de commerce exploité à l'assistance scolaire, sis à Imm. El Habib 1 appartement 3 cité El Omrane, Monastir. Les oppositions se font à l'étude de Maître Awatef Guidara Bekir sise à immeuble Borj Khfacha 5ème étage bureau 23 Monastir dans un délai de 20 jours de cette publication. Cette cession a été publiée au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 20/9/2025.

2025S01199FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément aux dispositions de l'article 191 du code de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 19/8/2025 enregistré à la recette des finances route de Tunis le 02/9/2025 sous le n°25203590 quittance n°095428 Mme Habiba Kouas titulaire de la carte d'identité nationale n°01249358 a cédé et vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à la route de Sidi Mansour km 6 Sfax immatriculé au registre national des entreprises sous le numéro 0637328 J qui consiste à une alimentation générale avec tous ses éléments matériels et moraux à Mr Housem Abdenader titulaire de la carte d'identité nationale n°11139253.

Les éventuelles oppositions devraient être adressées au maître Walid Ben Mansour immeuble Elmanar bloc B 4ème étage Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 18/9/2025.

2025X01226FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 12/9/2025 enregistré à la recette des finances Sakit Addayer Sfax le 16/9/2025 quittance n°M069655 enregistrement n°20203297, Amina Dammak CIN n°11021185 a vendu à Mr Yahiya Dkhil CIN n°13506596, le fonds de commerce de café catégorie1 identifiant 1613676G sis route el Mahdia klm 8 Sakit Addayer Kassas Bouali Im Turki Sfax pour prix total de la somme 22 845.000d.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acquéreur au siège du fonds de commerce dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au jort et aux journaux Al-Chourouk et Le Quotidien du 19/9/2025.

2025X01233FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 26 et 28 Mai 2025, enregistré à la recette des finances rue El Jazira Tunis le 11/7/2025, quittance n°M49293, enregistrement n°25202161, Mr Jaffeli Maher a vendu à Mme Ben Hssine Aida et Mme Hmida Mouna la totalité du fonds de commerce sis au 46 Av Farhat Hached cité la République Mnihla Ariana «vente électroménager» avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sur le prix se font entre les mains de maître Ghanmi Med Bilel au 60 Av Beb Bnet Tunis dans le délai maximum de 20 jours de la date de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce est ainsi publiée aux journaux Le Quotidien et Achourouk du le 27/7/2025.

2025403222FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p enregistré à la recette des finances Bir Elkassaa sous le numéro 25201417 Quittance M034582 en date du 12/9/2025 Mr Ragheb Ben Khelifa a vendu à Mr Fethi Hamdi, un fonds de commerce sis au Rez-de-chaussée 08 résidence Yaakoub Mourouj 6 Ben Arous, avec tous les éléments matériels et immatériels. Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Farouk Beyaoui à son étude 50 Avenue de Paris, Tunis, et ce dans 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT. Cet avis est paru dans le journal «Le Quotidien» le 17/9/2025.

2025403223FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte daté et légalisé le 8/9/2025 et enregistré le 8/9/2025 à la recette des finances Hammamet sous le numéro 25205232 quittance n°M127005. Mr Seif Eddine Trabelssi, demeurant à Grombalia, a vendu à Mr Mahdi Bakir, demeurant à cité Khadra, le fonds de commerce sis à l'Avenue Faycal Ibn Abdelaziz Route Bir Bouragba Hammamet, ayant comme activité commerciale BUVET. Toutes les oppositions auront lieu auprès de rédacteur de l'acte Maître Houssine Ben Abdelkrim avocat à la cour de cassation auprès du cabinet sis au 01 rue Othman Tlili l'Aouina 2045 Tunis dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 19/9/2025.

2025403224FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente de fonds de commerce daté du 10 septembre 2025, et enregistré auprès du bureau des impôts de Borj Louzir le 11 septembre 2025, sous le numéro 25263171, rédigé par Maître Imad El Abidi, avocat, dont le bureau est situé au 1 Bis rue Bilel le Bardo, Tunis.

Madame Rim Bint Mohsen Ben Ali Harem El Azabi El Daridi a vendu l'intégralité du fonds de commerce établi dans le local n°07, rue Chettrana, Borj Louzir, Soukra, Ariana, conformément au contrat de location conclu avec le propriétaire,

Monsieur Ali El Wehichi, reconnu pour avoir signé le contrat de commercialisation en date du 3/10/2006, et enregistré auprès du bureau des impôts sous le numéro 012658 le 11/4/2007, et qui s'étend sur une superficie de 30 mètres carrés, à Madame Basma Bint Salah Ben Mohamed Kamoun titulaire de la carte d'identité nationale 02994493, résident à la résidence wafa 19 appartement n°308 quartier El Bahy El Adgham, Borj Louzir 2073, Ariana.

Les oppositions sont acceptées par Madame Basma Bint Salah Ben Mohamed Kamoun. Téléphone : 99818201.

Publier dans le journal le Quotidien le 17-9-2025.

2025403228FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp daté du 10/9/2025 enregistré à la recette des finances Manar le 11/9/2025 sous le n°25203030 par quittance n°M078248, la société huija SARL immatriculée auprès du registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°1852086V représentée par son gérant Monsieur Mohamed Lassad ben Chiboub titulaire de la CIN 14267117 a vendu à monsieur Abdelkader Dridi titulaire de la CIN 05234289 la totalité du fonds de commerce exploité en tant que restaurant sis au 09 rue Hedi Touzri cité Ibn Khaldoun al Omran Tunis.

Toute opposition se fait entre les mains de monsieur Mohamed Lassad ben Chiboub à son domicile sis à l'avenue de la République n°86 Béja dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 17/9/2025.

2025403232FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 16 Mai 2024 enregistré à la Recette des finances Rue Algérie le 21/7/2025 sous le n°25202241, Quittance n°M051036 Monsieur Abdallah Bouchnak titulaire de la CIN n°06555570, demeurant à El Massreb Tataouin sud, a vendu à Mr Sabri Ben Belkacem titulaire de la CIN 04744080, demeurant à la Rue El Mar n°215 Beb Jdid Tunis, le Fonds de commerce consistant en alimentation Générale, exploité au local sis à la Rue El Mar n°139 Tunis.

Les oppositions doivent être faites dans le délai légal auprès du vendeur à son adresse ci-dessus indiquée ou un exemplaire du contrat de vente a été déposé et auprès duquel le prix de vente a été consigné.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 6/8/2025.

2025403240FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 8/9/2025 enregistré à la Recette des Finances Cité Ettadamen le 18/9/2025 Q n°M085449 E 25205189, la Société Blanchisserie de l'Hygiène, SARL, représentée à l'effet des présentes par sa gérante Madame Salma ZITOUNI, élisant domicile au 07 Résidence Fayrouz Jardin d'El Menzah 02 Ariana (Id. Unique : 1349947J) a vendu à Madame Radhia Bent Taieb Jilani veuve Mohamed Sadok Derouiche, tunisienne, titulaire de CIN n°00091949 délivrée à Tunis le 21/10/2024 élisant domicile à la Rue du Caire, Résidence El Medina, Appt A2-4 Al Médina El Jadida 3 Ben Arous : le fonds de commerce exploité au 07 Résidence Fayrouz Jardin d'El Menzah 02 Ariana, à usage de commerce de café-pâtisserie Pizzeria fast-food, Matériel informatique et électronique, Téléphone portable, avec tous les éléments incorporels (clientèle et achalandage) et à l'exclusion des éléments corporels.

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T dans le domicile de l'acquéreur.

Cet avis a été publié aux journaux "Le Quotidien" et "Echourouk" du 20/9/2025.

2025403243FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, en date du 17 septembre 2025, enregistré le 18 Septembre 2025 à la recette des finances Menzah 6, sous n°25207390 reçu n°M0120855, Mr Belgacem Sayeh, a vendu à Monsieur Bilel Trabelsi, le fonds de commerce, avec tous les éléments corporels et incorporels, sis et exploité en vente de Fruits Secs, au local n°41 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofien El Menzah 5 - Ariana, toutes les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Bilel Trabelsi et à l'adresse du fonds vendu, dans vingt jours à partir de la publication légale de cession du fonds.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 23 septembre 2025.

2025403248FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant un avenant au contrat de location de gérance en date du 30/7/2025, enregistré à la recette des finances avenue Ahmed Tlili Tataouine le 21/8/2025 sous n°25903906 Quittance n°M069847, la société Industrielle de conditionnement des eaux minéraux «SICEM» Sa (MF : 0833270D) représentée par Mr Anis KAROUI, a loué à la société des boissons de Tunisie «SBT», Sa (MF : 0003522L) représentée par Mr Jamil BRAHMIA, la totalité du Fonds de Commerce du local dénommée «eau main» situé à la zone industrielle cité 7 novembre 3200 Tataouine Sud, exploité pour l'activité de production et vente d'eau minérale.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

L'annonce a été publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien datés du 18/9/2025.

2025R02725FCCC3

Location d'un fonds de commerce en gérance libre

Suivant contrat d'autorisation d'occupation d'un emplacement conclu en date du 10 septembre 1997 et 11 Novembre 1997 enregistré à la Recette des Finances d'Hammam-Lif

le 12 Novembre 1997 sous le n° 97301806 Quittance n°M028504. La société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à titre de location gérance libre le fonds de commerce faisant partie de sa propriété exclusive avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°138 au Pavillon 1 au marché de Gros de Bir Kassêa Ben Arous d'une superficie totale de 120 m² destiné à la vente des fruits et légumes à Mr Mohamed Hechmi Derbel.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 15 septembre 1997 renouvelable par tacite reconduction.

L'emplacement sus indiqué est considéré comme faisant partie du domaine public de l'Etat.

La législation relative à la propriété commerciale ne s'applique pas au bénéficiaire de la location.

2025R02732FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

Suivant acte enregistré à la recette des enregistrements des actes de sociétés de Sousse le 31/7/2025 sous le n°25302799 la société MEDICO-SAHEL MF : 1206453Z représentée par son gérant Mr Mejdi Ben Mohamed El Bechir Chahed titulaire de la CIN n°09259202 loue à la société VITALINA LAB MF : 1938329R représentée par son gérant Mr Mejdi Ben Mohamed El Bechir Chahed titulaire de la CIN n°09259202 tout le fonds de commerce sis à l'avenue de la Liberté Sahloul 2 Sousse destinée à la fabrication de parfums et de produits pour la toilette et ce pour une période de trois ans renouvelables qui commence le 01/6/2025 au 31/5/2028.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 13/9/2025 sous le numéro IP325/970.

2025S01190FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Il appert de l'acte sous seing privé en date du 29/8/2025 rédigé par Maître Sahbi AMARA, Avocat à la cour de cassation, dont la légalisation de signature des deux parties est établie à la municipalité de Hammam Sousse; arrondissement El Kantaoui le 9/9/2025, et enregistré à la recette des finances d'Akouda le 10/9/2025 sous le numéro 25302224, Quittance n°M037416, que la Société BEST CAFE-RESTO, SARL, Immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°12757858, représentée par son Gérant Monsieur Khaldoun AL-JAZIRI a loué à la Société MANYSSA pour l'exploitation des restaurants et cafés, SARL, en cours de constitution, représentée par son représentant légal Monsieur Fredj Ben Amor, titulaire de la CIN n°05510101 délivrée à Tunis le 17/10/2023, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à un restaurant et café sous le nom commercial «JAZZ CAFE» exploité dans un local commercial d'environ 180 mètres carrés avec ses dépendances et annexes, situé à rue l'Etoile de Mer zone la plage, n°02, route touristique El Kantaoui, Hammam Sousse; Sousse, pour une durée de deux (02) ans renouvelables, allant du 01 septembre 2025 au 31 août 2027.

Les oppositions seront recevables au bureau du rédacteur de l'acte, Maître Sahbi AMARA, Avocat à la cour de cassation, sis au n°36, Avenue de la République 4000 Sousse, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux quotidiens "Assahafa" et "La Presse de Tunisie" du jeudi 18 Septembre 2025.

2025S01195FCCC3

Location gérance libre de Fonds de commerce

Avis Rectificatif

(Cet Avis annule et remplace l'avis paru au journal officiel Annonces légales du 10/09/2025)

En vertu de l'acte daté du 26/8/2025 et enregistré à la recette des Finances Sousse le 28/08/2025 sous le n°25301769, Mr Mongi Ghuedira inscrit au RNE : sous le n°0901344L a loué et au titre de location «gérance libre» le fonds de commerce lui appartenant sis au 22 Rue de France Sousse destiné à la vente du «prêt à porter» et ce pour la société «Sahar Shoes» Société commerciale inscrite au registre national des entreprises sous le n°1378195 D son siège social est au 23 Rue de France et ce pour cinq ans à partir de 1 octobre 2026 au 30/9/2031 non renouvelable. Le loyer annuel est fixé à douze mille dinars 12.000d.000.

2025S01197FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Beb Souika Tunis le 15-9-2025 quittance n°M069175 sous le n°25303209, Mme Hend bent Zouhaier ben Hadi a loué la totalité du fonds de commerce en activité de commerce sis au 42 Rue Des Glacières Tunis, à la société KOUKI LEATHER LUXURY SARL en cours de constitution représentée par son gérant Mr Kouki Radhouen pour une durée de deux ans du 01/09/2025 au 31/08/2027.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux «La Presse» et «Essahafa» le 20/9/2025.

2025403242FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé légalisation des signatures daté le 18/01/2012, enregistré le 01/02/2012 à la recette d'enregistrement des actes de Sociétés commerciales Tunis, quittance n°M000366, enregistrement n°12300342 Hedi HAMAMI c.i.n n°00586731, a loué la totalité du fonds de commères (Articles Parisiens) sis au n°1 bis rue Sidi Boumendil Tunis, à Oussama JAMAII c.i.n n°04819338 gérant de la société Extrême coiffe, unipersonnelle à Responsabilité limitée (SUARL) M.F 1232802Z, d'une année renouvelable à partir du 18/01/2012. Cet avis a été publié au journal Quotidien le 21/9/2025.

2025403245FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Syndicat de Copropriétaires

En vertu du procès-verbal de constat en date du 29/6/2025, établi par Maître Lotfi El-Machri, et en vertu du procès-verbal de l'assemblée interne en date du 01/7/2025, enregistré auprès de la recette des finances, Rue 3 Septembre 1934 à Sousse, le 8/9/2025 sous le numéro 1069655.

Il a été décidé de constituer le Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Erriane, dont l'adresse est : Résidence Erriane, Oued Sidi Kacem, Quartier El-Aouina, Sousse.

Ont été désignés :

Président : Hassen Hafsi

Trésorière : Manel Yahyaoui

Secrétaire général : Karim Mnada

Vice-président : Mohamed Amine Belkenani.

2025S01194APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne pour les Médias et l'Intelligence Artificielle

Siège : 10, Rue Abdelrahman Azzam, Résidence El Wifak, Bloc 43, Montplaisir - Tunis.

Objet : Constitution d'une association à caractère médiatique, culturel et scientifique.

Objectifs :

Soutenir les efforts de l'Etat dans :

- La contribution à la recherche scientifique et appliquée dans le domaine des médias et de l'intelligence artificielle.

- La sensibilisation et la diffusion de la culture des médias numériques ainsi que l'instauration d'une éthique d'utilisation de l'intelligence artificielle auprès de toutes les catégories, en particulier les jeunes, les étudiants et les professionnels.

- Le renforcement de la coopération avec les universités, les centres de recherche, ainsi que les institutions publiques et privées aux niveaux national et international.

Membres :

- Souhir Lahiani : Présidente de l'association

- Rabab Aloui : Vice-présidente

- Arbi Battini : Trésorier

- Nayma Chermiti : Secrétaire générale et membre chargé des projets

- Hajer Ben Hssan : Membre chargé de la communication et l'information

- Najah Kharrez : Membre chargé des relations publiques et de la coopération internationale

- Faicel Aouini : Membre chargé de la coopération avec les organisations et les associations

- Ahmed Hamdi : Membre chargé de la formation et du développement.

2025403219APSF1

Constitution de Syndic Sidr Baal Mourouj 06

Par pv daté le 28 Août 2025, enregistré à la recette des Finances d'El Mourouj le 02 septembre 2025, sous le numéro 25704229 Quittance M072488. Et selon l'approbation de la commune de Mourouj numéro 25//5876 daté le 11 septembre 2025.

- Président : Bachir El Arabi.

- Vice-président : Sami Fajouji.

- Trésorier : Sadok Achour.

- Contrôleur dépenses : Najib Souidane.

- Membre : Mohamed Tlili.

- Membre : Mokhtar Bergaoui.

- Membre : Haythem Salhi.

- Membre : Abdallah Chaachoua.

- Membre : Taha Radaoui.

- Membre : Sami Chamkha.

2025403230APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Tunisienne de Soutien aux Instruits

Siège : Rue du Lac Victoria, Résidence des Cygnes, B B2, Les Berges du Lac, Tunis.

Objectifs :

- Contribuer à la promotion d'un transport fluide et actif entre les établissements scolaires;

- Soutenir les efforts de l'Etat visant à améliorer les infrastructures et aménagements cyclables, tels que les pistes cyclables, en coordination avec les autorités compétentes du ministère de l'Equipement;

- Sensibiliser et éduquer aux transports fluides et actifs et contribuer à la préservation de l'environnement.

Comité directeur :

- Président de l'association : Karim Rezgui

- Trésorier : Bilel Rezgui

- Secrétaire général : Mohamed Rezgui.

2025403244APSF1

Homologation de résolutions

Syndic résidence côte d'Azur Hammamet

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence côte d'Azur du 31 août 2025 enregistré à la recette des finances d'El Hammamet en date du 16 Septembre 2025 sous le numéro 25 805434, Quittance n°M131476 a été décidé ce qui suit :

- Approbation des rapports de gestion

- Election du bureau :

Mr Ghali Hichem : Président

Mr Wahid Jawani : Trésorier.

2025R02726APSF2

Renouvellement du bureau syndical de la résidence Al Ahmadia 5

Suite au procès-verbal sous le n°6489 rédigé par un huissier notaire de l'assemblée générale du 30 Novembre 2024; il a été renouvelé le bureau de syndic de la résidence Al Ahmadia 5 sise à la route de la plage Hammam Sousse, dont les membres du comité du syndic comme suit :

Président : Khechine Skander

Vice président : Sassi Mahdi

2025S01188APSF2

Election d'un président du syndicat

Résidence «LES ROSES 2 » sis à la rue Hadi Ghedas Khezama EST Sousse

Selon le PV du syndicat de la résidence «LES ROSES 2» du 10/8/2025 dressé par maître Salem Boumiza huissier de justice et enregistré le 01/9/2025 à la recette des finances sis à la Rue Mohamed Maarouf Sousse. Il a été procédé à l'élection des nouveaux membres du syndicat comme suit : Monsieur Mohamed Salah Abess président et monsieur Mohamed Ghazi Trabelssi vice-président.

2025S01192APSF2

Syndicat des copropriétaires de la résidence

Maheri route el Ain km 1.5 Sfax

En vertu du pv de l'AGE de la résidence Maheri du 22/6/2025 enregistré à la Recette des finances diar el Wafa Sfax le 24/6/2025 reçu n°M064502 n°25802945.

Le nouveau bureau du syndicat des copropriétaires de la résidence Maheri route El Ain km 1.5 Sfax est élu, est composé de :

Mr Samir Cheffi : Président du syndicat.

Mr Mohamed Dammak : Trésorier.

Mr Hassen Masmoudi : Membre.

Mr Monther Marwen : Membre.

Mm Souad Harrabi : Membre.

Le nouveau bureau élu entame ses travaux officiellement à partir du 22/6/2025.

2025X01225APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BANK ZITOUNA, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 2 Rue Jaoudet El Hayette El Kram Tunis.

Partie saisie : Naim Ben Najib Chehata, demeurant à City Sahloul 227 Rue Abdelhalim Hafedh Sousse

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : un appartement objet du titre foncier n°123600 Sousse d'une superficie de 124 m², dénommé «MOATEZ 11» sis au deuxième étage d'un immeuble sis à la rue Louis Kocher Sahloul.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 195 300 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Jeudi 16/10/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01187VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Poursuivant : Djomaa Bousaadi, CIN n°06143708 demeurant à l'avenue Borj Khadija la Chebba son domicile élu est au cabinet du maître Mahmoudi Raoudha sis à la rue de la justice Mahdia.

Partie saisie : Nacer Eddine Elbadrani, CIN n°03956792 domicilié à Rue Sidi Abed Allah impasse n°7 cité orientale La Chebba gouvernorat Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Mahmoudi Raoudha avocat à la cour d'Appel, Rue de la justice Mahdia CIN n°8278718. (MF : 1506598/L).

Immeuble mis en vente : il s'agit de terrain situé à sidi Abed Allah commune la Chebba gouvernorat Mahdia. Il s'agit d'un terrain mi-rectangulaire contenant à son coté Ouest un garage ouvert de l'Est, son toit en béton et son sol est couvert de porcelaine, sa superficie dont l'espace avant est de 31 m². Il s'ouvre à une zone non bâtie lui appartenant sous la forme d'une entrée reliée à la voie publique. Le terrain est limité au Nord par terrain à la propriété de Majida et Khmaeis Elhalwes à la longueur de 11.00 mètres, en Est voie publique dont l'entrée à la longueur de 4.37 mètres, au SUD un immeuble à usage d'habitation à la propriété de demandé à la longueur de 11.40 mètres, à l'Ouest un immeuble à usage d'habitation à la propriété de demandé à la longueur de 4.60 mètres.

La superficie totale du terrain est de 50 m².

Mise à prix : est vingt et un mille et quatre cent cinquante dinars (21.450, 000d) sans les frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 27/10/2025 dès 9 H du matin auprès de la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia.

Visite du local et conditions : est possible tous les jours aux heures réglementaires du travail.

Tous surenchérisseur doit consigner le tiers du prix d'ouverture des enchères à la caisse des consignes, il peut donner un chèque certifié du dit montant et ce par un avocat, une autorisation du gouverneur est obligatoire pour les étrangers.

2025S01193VEPA1

Vente immobilière

1- Poursuivant entre :

1/ Héritiers Chadli Ben Mohamed Ben Ahmed Gaaloul

Et;

2/ Héritiers Mohamed Ben Hamda Ben Salem Guisani.

2- Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Mabrouk, Avocat à la cour de cassation, son bureau à l'immeuble Mahdia Center Mezzanine Mahdia.

3- Immeuble en vente :

L'ensemble de l'immeuble qui consiste d'un lot de terre, d'une superficie (985 m²), situé à Tabguia Rejiche Mahdia, contient une ancienne maison, qui l'entour à l'est Elhadi Elbargui, nord une route, l'ouest Allaya Guisani et au sud l'usine de marbrerie Kayes Bannour.

4- Mise à prix :

Le prix de vente est deux cent vingt huit mille cinq cent quarante dinars (228.540.000 DT).

5- Date d'audience :

Lundi vingt octobre deux mille vingt cinq (20/10/2025) et suivantes par devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de Première Instance de Mahdia.

6- Visite des lieux :

La visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tous enchérisseur intéressé doit consigner le tiers du prix, les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2025S01200VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191 b sise au 10 rue Pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Mohamed Elhedi Tahri, CIN 04204750 chauffeur, demeurant à l'avenue Housine Bouzayene Meknessi Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

La totalité des parts indivises soient 150/273 dans l'immeuble dénommé «Alhana» objet de TF n°105873 Sfax d'une contenance de 150m² sis à la route Gabès km7 cité Almoez et précisément sur une rue ramifiée du bord sud de la route précitée à 350 mètres dans un quartier résidentiel.

Les parts indivises consistent en un rez-de-chaussée de 123 m² de surface d'un bâtiment de deux étages, il compte un espace d'aération de 4m², une cour de 8 m² à son coin nord ouest et une autre de 15 m², une entrée nord sur une rue par une porte en acier, son sol est en carrelage son toit est en béton armé.

L'immeuble équipé en électricité et en eau potable, est composé d'un salon, deux chambres, une cuisine, une salle de bain et une véranda, il est délimité du coté sud par la parcelle n°60, du coté est par un voisin, du coté ouest par une rue et du coté nord par une rue.

Mise à prix : (82.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 29/10/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01227VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A, I.U RNE 0000110f sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Kaled Challouf, ouvrier, titulaire de la CIN n°01257397 demeurant à l'avenue Habib Bourguiba n°13 route Mahdia Sakiet Edeier Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble de 152 m² environ de surface, sis à la route de Tunis Km 2.5 Markaz Gudour Sfax où est édifié une habitation de 91 m² de surface composée de deux chambres, un hall un salon, une cuisine, une chambre au dessus du toit, et un réservoir domestique d'eau, l'immeuble est délimité du coté sud et du coté ouest par Zine Abdine Zebidi, du coté nord par une rue sans issue d'où son entrée et du coté est par Salah Maaloul, l'immeuble en ruine est non équipé en électricité et non aménagé.

Mise à prix : (48.600.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : Lundi 27/10/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01228VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191 b sise au 10 rue Pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Houssin Dhiab, titulaire de C.I.N 01183156, demeurant au marché central chez Noemen Dhiab Sakit Ezit Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : il s'agit d'un terrain sis à la route de Tunis km 6 rue Ibn Khaldoun Sakit Ezit Sfax d'un superficie approximative de 280 m² où est édifiée une habitation de 198 m² de surface surmontée d'un 1er étage appartenant au tiers, l'habitation annexée d'un espace de 62 m² de

surface, est composée d'une véranda, un hall, 3 chambres, un salon, une salle à manger, des toilettes, un dépôt, une salle de bain, une cuisine, un magasin de 14 m² de surface d'ouverture sud pour vente de volaille et un autre magasin aussi d'ouverture sud destiné à la vente des légumes et des fruits d'une superficie de 6 m², l'immeuble est délimité du coté sud par la rue Ibn Khaldoun, du coté est par Bouguecha, du coté nord par Abida et du coté ouest par Rida Ammar.

Mise à prix : (171.400.000) frais en sus

La date et lieu de la vente : Lundi 27/10/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01229VEPA1

BHK Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Tunisian Saudi Bank, (TSB) S.A., RNE 013026E, sise à Tunis 32, rue Hedi Karray Tunis.

La partie saisie : Mohamed Hmida, architecte, CIN 03935214 demeurant à l'avenue Bechir Sfar Mahdia.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble consiste en une villa moderne de style américain sis à la rue borj Khadija la Chebba Mahdia à 200 m du port, consistant en lotissement n°1 du lotissement municipale n°2995 de l'année 1988 approbé par la direction régionale de l'équipement et de l'habitat de Mahdia.

L'habitation est construite sur un terrain de 583 m² de contenance délimité du coté nord par la propriété de Rebha Gomri, du coté sud par Salem Zarrouk, du coté est par une route d'où son entrée et du coté ouest par Rebha Gomri.

L'immeuble clôturé de quatre cotés consiste en une habitation moderne de style américain d'un rez-de-chaussée et un 1er étage, un dépôt, un jardin et un aménagement externe.

Le rez-de-chaussée de 140 m² de surface couverte est composé, d'un salon, un séjour, une salle à manger, une chambre d'amis, une cuisine équipée en électroménagers et une salle de bain.

Le 1er étage d'environ 125m² de surface couverte est composé d'un salon, un séjour, 3 chambres à coucher, une salle de bain et un vaste balcon non couvert.

L'habitation compte aussi à son coin sud ouest un dépôt de 24 m² de surface.

Les piliers de l'habitation sont en béton armé, les toits en dalle, les murs sont en briques perforés, les sols sont revêtus en carrelages décorés par des morceaux des marbres blanc et la menuiserie est en bois rouge.

Mise à prix : (626.400.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 27/10/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Mahdia où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01230VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie Immobilière après réduction de 40% du prix

Maître Maimoun Bouzid

Immeuble Banque du Sud, 4ème étage, 3000 Sfax

Saisissant : Nabil Feki, huissier notaire, dont le siège est à Bab Bhar, Immeuble Celio, Sfax.

Partie saisie : Mohamed MNEJA, commerçant de pièces de rechanges, résident à la Route de Mahdia km 9.5, Sakiet Eddaier, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Maimoun Bouzid, Immeuble Banque du Sud, 4ème étage, 3000 Sfax.

Immeuble objet de la saisie : l'immeuble est situé sur la route de Sidi Salem km 1.5 Sfax derrière société Chahia Sfax. Il s'agit d'un entrepôt orienté à l'est d'une superficie d'environ 115 mètres carrés. Il est délimité au sud par la société Sogam, à l'ouest par Al Zayani, au nord par Monji al Hassairi et à l'est par une rue. L'entrepôt est équipé par l'électricité et l'eau potable. Il comprend également dans son coin sud ouest une toilette d'une superficie d'environ 5 mètres carrés.

Le bien est loué par M. Ahmed Elwafi pour y exercer l'activité de ferronnerie depuis 1997. Le loyer mensuel s'élève actuellement à 450 dinars pour une durée indéterminée.

La mise à prix : soixante deux mille cents dinars (62.100.000 DT) après réduction de 40% auquel s'ajoute les frais.

Date et lieu de la vente : lundi 20 octobre 2025 (20/10/2025) à 9 heures du matin, à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax, situé au Palais de Justice, Rue Abou El Kacem Chebbi, Sfax.

Visite du bien : tous les jours de la semaine pendant les heures de travail administratif.

Conditions de participation : il faut cautionner le tiers de la mise à prix ou présenter un chèque certifié. Pour plus de renseignements, consulter le

cahier des charges au tribunal de Première Instance de Sfax, ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

2025X01235VEPA1

Vente aux enchères publiques

TUNISIA LEX

Maître Mohamed Diouri

Avocat prés la cour de cassation

61 Avenue de la Liberté Tunis

IU : 0426349R

Tél : 71 834 462

Fax : 71 830 930

Poursuivant : Ahmed Memi demeurant à l'Av Habib Thameur Hammamet Nabeul élisant domicile au cabinet de son Avocat TUNISIA LEX représentée par Maître Mohamed Diouri Avocat prés la cour de cassation sis au 61 Avenue de la Liberté Tunis.

Partie saisie :

Tawfik Maki CIN n°01808284 demeurant impasse Matri Rue Farhat Hached Hammamet.

Avocat poursuivant : TUNISIA LEX Représentée par Maître Diouri Mohamed avocat près la cour de cassation.

Désignation de l'immeuble à vendre : Des parts indivises égales à 0,15/0,2 de l'immeuble sis à la délégation d'Hammamet du titre foncier n°647363 Nabeul dénommé "Propriété Tawfik" d'une superficie de 09 ares 65 centiares.

Consistance de l'immeuble :

Les parts indivisées (0,15/0,2) objet de la saisie font partie du titre foncier n°647363 Nabeul d'une superficie de 09 ares 65 centiares divisée en deux parts sis à Hammamet Nord et qui consiste en une parcelle de terrain constructible comprenant quelques oliviers, sans clôture, les parts indivises objet de la saisie sont d'une superficie de 72,375 m², l'immeuble se trouve dans la zone résidentielle et touristique d'Hammamet, équipée de toutes les commodités, l'immeuble est délimité au nord par une piste, à l'est par un logement d'un voisin, au sud par un logement d'un voisin à l'ouest par une parcelle de terrain nu, propriété d'autrui à prés laquelle une route goudronnée.

La mise à prix : (78.400,000 D).

Date et lieu de l'audience : lundi 27 octobre 2025 à partir de 9 H à la chambre des criées du Tribunal de première instance de Grombalia.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours.

Observation :

- Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers du prix.

- Pour les étrangers, l'autorisation préalable du gouverneur est exigée.

2025403227VEPA1

Vente volontaire aux enchères publiques

Après rabaissement de la mise à prix initiale

Cabinet Maître Imed Houij

Huissier de justice

26, rue d'Egypte Lafayette Tunis

Tél : 71796336

Le demandeur : Société SODET, SARL- IU n°0620741 H, siège route de Gabès km 5,5 Sfax, son avocat Maître Abdesslem Chtourou, avocat associé au LAWYERS & CONSELLORS UNION.REBAI Chtourou Frikha.

Les vendeurs : Naziha - Samira - Mounir - Riadh, ben Abdelltif ben Salem Tilouch, demeurant tous au n°4 rue 10393 El Ouardia 6 Tunis.

Immeuble objet de l'adjudication : il s'agit de la totalité des parts indivises appartenant aux vendeurs dans la maison sise au n°137 rue 4001 cité Ezzouhour 4 Tunis faisant partie du titre foncier n°129128 Tunis dénommé Mabrouka 453 qui consistent en une villa; d'une superficie couverte de 306 m² composée de 2 étages, un jardin à l'avant contenant garage (pouvant constituer un local commercial) un jardin à l'arrière, le rez-de-chaussée d'une superficie de 133 m² contenant un hall, 3 chambres, cuisine et toilette aménagé pour les besoins de jardin d'enfant et un jardin arrière qui ouvre sur la rue arrière avec porte garage pour voiture non couvert, les escaliers menant au 1er étage ayant même superficie et descriptif du rez-de-chaussée. La villa est louée pour jardin d'enfant.

Mise à prix : 225.351,000 Dinars.

La visite de l'immeuble : Tous les jours.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le vendredi (10/10/2025) à partir de 10 H du matin au cabinet de maître Abdesslem Chtourou, avocat associé au LAWYERS & CONSELLORS UNION . Rebai Chtourou Frikha 11 rue Azouz Rebai Manar III Tunis.

Observations : l'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation entre les mains de l'huissier de justice en présence du quel l'adjudication aura lieu d'au moins 1/3 de la mise à prix, par chèque certifié au profit de LAWYERS & CONSELLORS UNION et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

La vente aura lieu par un acte devant être dressé par Maître Abdesslem Chtourou, après paiement entre ses mains du reste du prix de la vente majoré de 5% à titre de frais dans un délai ne dépassant pas 1 mois à partir de la date de l'adjudication.

2025403241VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination du tuteur

Par jugement numéro 5244 du 14 mai 2024 rendu par le tribunal de 1ère instance de Grombalia Mr Mohamed Maher Talhawi demeurant 9 rue Amilcar Sidi Hassine Tunis est nommé tuteur de ses enfants mineurs "Badreddine Talhawi" et "Zina Talhawi" pour gérer leurs gains et protéger leurs intérêts.

2025R02721VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°20689 émanant du tribunal de première instance de Monastir en date du 15/9/2025 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de liquidateur sur les biens du feu Jwili Abdesatar. Siège de liquidateur immeuble el mabrouk n°7 Bab brikcha Monastir tél : 54515380/98227742

Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2025S01185VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°20592 émanée du président du tribunal de Monastir datée le 8/9/2025 la 2025 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de liquidatrice de l'association université et Environnement Siège de liquidatrice immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380/98227742. Tout Intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2025S01186VEPA2

Faillite de la société

NUTRITOP SARL

Sise à la Zone Industrielle de Teboulba

Mat Fiscal : N°601504 P

CNSS : N°148153/34

Suivant jugement rendu par le Tribunal de 1ère Instance de Monastir en date du 19.5.2025 sous le n° 1600/2024 ainsi conçu :

Date de cessation de paiement : 15.07.2010

Juge commissaire : M. Romdhane Dhifet

Syndic de Faillite : M. Salem Boujnah

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au Syndic dans les 15 jours à partir de la parution du présent avis à l'adresse suivante : Rue Tarak Ibn Ziad à Moknine Téléphone : 98.406776.

2025S01191VEPA2

Règlement judiciaire N°925

Société Touristique du Sud

Capital social : 11.000.000 DT

Identifiant Unique : 1282162/R

CNSS : 598304-08

Siège social : Cité Lac centre - Bloc B - Appartement N° B33 Les Berges du Lac 2 - Marsa 1053

La cour de Tunis, a prononcé dans l'affaire N°30550 en date du 10/7/2025 pour annuler la décision du tribunal de Première Instance de Tunis 1 du 26/12/2024 objet de l'affaire du règlement Judiciaire N°925 relative à la Société Touristique du Sud par poursuite de son activité avec le rééchelonnement de ses dettes, et la désignation de Monsieur Jalel Haddad en tant que contrôleur d'exécution pour assurer le suivi et la mise en place du programme de sauvetage dudit jugement sous la supervision du juge commissaire auprès du Tribunal de Première Instance de Tunis en charge du dossier et l'inscription du contenu de ce jugement au registre national des entreprises, ainsi que sa publication au JORT et information la commission de suivi des entreprises économiques.

Pour plus de renseignements veuillez contacter le contrôleur d'exécution à son cabinet situé au 1, rue 2 mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tél/Fax : 71 277 191 - Email : jalel.hadad@orange.tn

2025403238VEPA2

Avis aux créanciers concernant la liquidation de la Société

SOGECOS

Matricule fiscal : N°0900958H

En vertu du procès-verbal en date du 24 juin 2025 et enregistré à la recette des impôts de rue d'Autriche Tunis sous le n°25502823 daté au 9 juillet 2025 et qui a été enregistré et publié au registre national des entreprises à la date du 3 septembre 2025 sous n°2025161673 selon lequel il a été décidé la désignation de monsieur Slimani Bakkar liquidateur ayant pour adresse 13 r newton. Cité stade el Marsa. Tél : 97 068 356 pour liquider et établir les travaux de Dissolution de la société. Ainsi que tous les créanciers sont invités à transmettre au liquidateur. Les sommes et justificatifs de leurs créances dans un délai ne dépassant pas un mois de la publication au JORT.

2025403249VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'AGE

Société Comptoir Général Agrico Commercial SA

Capital : 150 000 DT

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Béja

MF : 0003346N/A/M/000

Le président du conseil d'administration du Comptoir Général Agrico Commercial Mr Mohamed Ali Guizani convoque les actionnaires à une troisième assemblée générale extraordinaire le 20/10/2025 à 9h tenue aux bureaux de la société sis à la rue Sakiet Sidi Youssef - Béja. Les actionnaires se sont absentés pour la première et deuxième assemblée (3/5/2025 et 5/7/2025) qui sont reportées à une troisième et dernière convocation. Il est à signaler que l'ordre du jour de l'assemblée se résume aux trois points suivants : Décision de la liquidation de la société, nomination du liquidateur, et délégation de pouvoirs.

2025R02723SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Du jeudi 23 octobre 2025

Société BH IMMO. Filiale de la BH Bank

S.A au capital de 15.000.000 DT

M.F : 587748X/A/M

CNSS : 142355-56

ID : 587748X

Messieurs les actionnaires de la société «BH IMMO» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le jeudi 23 octobre 2025 à 10h au siège de la société BH IMMO, 67 Avenue Alain Savary - Voie X2 - Cité Jardins II Bloc A - 6ème étage 1001 Tunis Belvédère, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Messieurs les actionnaires sont informés que le rapport de la réunion ainsi que tous les documents requis par la loi sont mis à leur disposition au siège social de la Société et ce, durant les délais légaux.

2025R02733SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2024

Economie du Nord : Exp. - Imp,

Société Régionale du Commerce" Gouvernorat de Béja

Société anonyme

Au capital de : 4 302.180 DT

Siège social : 2 avenue Habib Thameur 9000 Béja

R.C : B149691996

M.F : 03376 V P M 000

N° CNSS : 02772883-00

Il est porté à la connaissance des actionnaires que l'assemblée

générale ordinaire 2024 aura lieu le mercredi 22 octobre 2025 au siège de la société sis au 2 rue Habib Thamer Béja à partir de 10 h du matin pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral 2024

- Lecture du rapport financier 2024

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes

- Approbation des rapports

- Quitus aux administrateurs.

- Nomination du représentant de la société pour les AGEO ET AGO de SEN Distribution.

- Divers points.

Cet avis tient lieu de convocation pour tous les actionnaires.

Tout actionnaire qui voudrait s'informer des documents de l'A.G.O pourra contacter l'administration au cours des heures de travail.

2025R02738SANB3

Convocation aux assemblées généraux ordinaire et extraordinaire

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE

«GRENADA»

Société anonyme

Au capital de 3.000.000 dinars

Siège social : 22, rue de cuir Z.I Sidi Rezig Mégrine 2033

MF : 0808297W

M. M les actionnaires de la société GRENADA sont convoqués en :

I- Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi quinze octobre 2025 au siège de la société sis 22 rue du Cuir Z.I : Sidi Rézig à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion des exercices 2023 et 2024.

2- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2023 et 2024.

3- Examen et approbation, s'il y a lieu, de ces rapports et des états financiers des exercices 2023 et 2024.

4- Quitus aux membres du Conseil d'Administration sur la gestion des exercices 2023 et 2024.

5- Affectation du résultat des exercices 2023 et 2024.

6- Questions diverses.

II- Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi vingt octobre 2025 au siège de la société sis 22 rue du Cuir Z.I : Sidi Rézig à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social.

2025R02742SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société Nationale de Distribution des Pétroles

«AGIL ENERGY»

Société anonyme

Au capital de 96 500 000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed Ali Akid - Cité Olympique - 1003 - Cité El Khadra - Tunis

La Société Nationale de Distribution des Pétroles a l'honneur d'inviter ses actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dans un hôtel au Grand Tunis le mardi 14 octobre 2025 à 9h30 du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2024.

2. Cooptation et Approbation de la nomination d'un nouveau membre au Conseil d'Administration.

3. Renouvellement du mandat d'un Administrateur au Conseil d'Administration.

4. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société et du groupement pour l'exercice 2024.

5. Lecture des rapports Général et Spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

6. Lecture des rapports Général des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2024.

7. Lecture et Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2024.

8. Lecture et Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2024.

9. Affectation du résultat net de l'exercice 2024.

10. Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2024

11. Fixation des jetons de présence des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2024.

12. Désignation des commissaires aux comptes pour les exercices comptables 2025, 2026 et 2027.

13. Quitus aux Administrateurs.

14. Délégation de publication.

2025R02743SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE PLAST-TECH S.A

Capital social : 940.000 dinars

Siège social : Rue de L'Impression n°22 Z.I Djbel El Ouest

Matricule fiscal : 1226322/7/A/M/000

R.C : B062170120111

Les actionnaires de la société plast-tech «S.A», sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 21 octobre 2025 à partir de 14h00 au siège de la STB SICAR sise à l'immeuble el Imtiez, centre Urbain Nord 1003 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de mode et délais de convocation.

2. Approbation des rapports d'activités relatifs aux exercices 2020 et 2021.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2020 et 2021.

4. Approbation des états financiers des exercices 2020 et 2021.

5. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Affectation des résultats.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Fixation des jetons de présence.

9. Questions diverses.

2025R02744SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DU TOURISME DES JEUNES

SOTUTOUR

02 Rue de Sparte 1000 Tunis

S.A au capital de 3.779.300 DT

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIENNE DE TOURISME

DE JEUNES (SOTUTOUR) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 28 octobre 2025 au VILLAGE DES VACANCES LA PINEDE à BORJ CEDRIA à 10h de matin à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Approbation des modalités de convocation à l'assemblée générale ordinaire et de sa tenue après les délais légaux.

2- Lecture du rapport d'activité pour l'année 2019.

3- Lecture des états financiers au 31 décembre 2019.

4- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour l'année 2019.

5- Approbation des états financiers au 31 décembre 2019 et lecture du rapport d'activité pour l'année 2019.

6- Approbation des opérations et des convocations réglementées visées par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

7- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

8- Quitus aux administrateurs pour les exercices 2019.

9- Attribution des jetons de présence pour l'exercice 2019.

10- Désignation d'un réviseur des comptes pour l'exercice 2020-2022.

2025403233SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "SICAR UNIVERSAL" SA

Société anonyme

Au capital de 14.800.000 DT

Siège social : 19 Rue d'Allemagne, Tunis

Identifiant unique : 1614429 X

Le Conseil d'Administration de La Société Universal Trading S.A convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire aura lieu le 16 octobre 2025 à 10H au siège de société d'Allemagne Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture et approbation, le cas échéant du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2024

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre

4. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2024 et des conventions réglementées

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2024

7. Désignation ou renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

8. Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

9. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2025403246SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société UNIVERSAL TRADING SA

Capital social : 1.000.000 DT

Siège social : 19 Rue d'Allemagne - 1000, Tunis

I.U : 0033069C

Le Conseil d'Administration de La Société Universal Trading S.A convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 16 octobre 2025 à 11H au siège de la société sis au 19 Rue d'Allemagne Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2024.

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

4. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2024 et des conventions règlementées.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2024.

7. Désignation ou renouvellement des membres du conseil d'administration pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

8. Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

9. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2025403247SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire

Société Touristique et Culturelle de Tozeur «DAR CHERAIT»

S.A au capital de 3.947.400 dinars

Route Touristique - Tozeur

Identifiant unique : 29956X

1- Messieurs les actionnaires de la Société Touristique et Culturelle de Tozeur «DAR CHERAIT» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 21 octobre 2025 à 10 heures au siège de la Banque Tuniso-Libyenne Boulevard Maître Mohamed Beji Caid Essebsi, Centre Urbain Nord - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du retard de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire ;

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les exercices 2017 ; 2018 et 2019

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les exercices 2017 ; 2018 et 2019;

- Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés aux 31 décembre 2017, 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 ;

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats des exercices 2017, 2018 et 2019 ;

- Ratification des mandats des administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2- Messieurs les actionnaires de la Société Touristique et Culturelle de Tozeur «DAR CHERAIT» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 21 octobre 2025 à 11 heures au siège de la Banque Tuniso-libyenne Boulevard Maître Mohamed Beji Caid Essebsi, Centre Urbain Nord - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Continuité de l'exploitation.

Les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes ainsi que le projet de résolutions sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2025403250SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société HOTELIERE SAPHIR

«Exercice 2022, 2023»

SOCIETE HOTELIERE SAPHIR «HOTEL SAPHIR»

SA au capital de 2 080 000 dinars

Siège social : Hôtel SAPHIR - Hammamet

R.C : N°B183052000

Matricule fiscal : 012402E/A/M/000

Messieurs les associés de la société hôtelière saphir sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 14/10/2025 à 10 H au siège de la société, à l'effet de libérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes des exercices 2022 et 2023.

2- Approbation du rapport du conseil d'administration sur la marche de la Société pendant les exercices 2022 et 2023.

3- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers des dits exercices.

4- Approbation des états financiers des exercices 2022 et 2023.

5- Quitus aux administrateurs et quitus à l'administrateur judiciaire pour la période couvrant son mandat.

6- Affectation des résultats.

7- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

8- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.

9- Pouvoirs pour formalités.

2025403251SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Maghrébine de Bâtiment et de construction

S.A. au capital de 150.000 Dinars

IU : 1129637Y

Les actionnaires de Société Maghrébine de Bâtiment et de construction sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 octobre 2025 à 10 heures au siège de la société, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Z. Lecture du rapport d'activités au 31.12.2019 - 31.12.2020 et au 31.12.2021

3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019-2020 et 2021

4. Approbation du rapport d'activités au 31.12.2019 - 31.12.2020 et au 31.12.2021

5. Approbation des états financiers au 31.12.2019 - 31.12.2020 et au 31.12.2021

6. Affectation du résultat relatif aux exercices 2019-2020 et 2021

7. Approbation des conventions réglementées effectuées en 2019-2020 et 2021

8. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019-2020 et 2021

9. Nomination des administrateurs

10. Nomination du commissaire aux comptes.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025403256SANB3

Sociétés communautaires

Assemblée Générale extraordinaire

Société Communautaire Locale jinen géovi

Matricule fiscal : 1888979S

La Société Communautaire Locale jinen géovi convoque une assemblée Générale extraordinaire le 11/10/2025 à 15 h au siège de la société pour l'approbation des états financiers 2024 et l'ajout de 4 nouveaux.

2025R02735SODB3

Convocation de l'assemblée générale constitutive

Le Comité Constitutif de la Société Locale «Caretta Beach à El Ghdhabna» informe l'ensemble des souscripteurs que l'Assemblée Générale Constitutive se tiendra le 5 octobre 2025 à 8h du matin, à la Salle Mariem Chaâbna, pour Election des membres du Conseil d'administration par scrutin, Approbation des statuts, Nomination d'un commissaire aux comptes.

Tout souscripteur éligible peut poser sa candidature comme membre du Conseil d'administration.

Cette annonce constitue une invitation officielle et obligatoire à tous les souscripteurs au capital.

2025S01196SODB3

Convocation à l'Assemblée Générale Constitutive

De la Société Communautaire régionale

"The Urban Farming Tech Lab"

Le comité fondateur a l'honneur d'inviter tous les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Constitutive de la société «The Urban Farming Tech Lab», qui se tiendra le samedi 13 octobre 2025 à 11h00, au siège de la société communautaire 1 Rue Abdelaziz Chetioui (Palais Abdelia) La Marsa.

Ordre du jour :

- Election des membres du Conseil d'Administration : Les personnes souhaitant se porter candidates pour le Conseil d'Administration de la société sont invitées à contacter les membres du comité fondateur pour déposer leur candidature. La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 11 octobre 2025.

Adoption des statuts.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour la société : Les commissaires aux comptes inscrits auprès de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et souhaitant

postuler doivent envoyer leurs dossiers à l'adresse e-mail suivante : contact.hortikos@gamail.com, avant le 9 octobre 2025.

2025403253SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que M. Sami Obaida Représentant légal de la Société de Production Agricole "OLIVKI GOLDEN" située au km 36 Route Nationale n°5 délégation de Borj AL- Amri Gouvernorat de Manouba, a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre central sous le 20343 en date du 21/11/202 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en un pressoir d'olives situé au km 36 Route Nationale N°5 entre AL Musa'i dine et al- Qurayat de la délégation de Borj AL- Amri Gouvernorat de Manouba.

Et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Manouba ou de la délégation ou de la Commune de Borj AL- Amri.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par M.M. le Gouverneur de Manouba ou le délégué ou le chargé de la gestion de la Commune de Borj Al Amri dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mme Mounira Jandoubi a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre central sous le 15048 en date du 12/8/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en un pressoir d'olives situé au c50 route de Mjaz al-bab tebourba Gouvernorat de Manouba et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Manouba ou de la délégation ou de la Commune de Tebourba.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par M.M. le Gouverneur de Manouba ou le délégué ou le chargé de la gestion de la Commune de Tebourba dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Mokthar Brahmi, gérant de la société «SOCIETE HUILERIE H J LFATAH» a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Sidi Bouzid sous le n°11211/5 en date du 10 juillet 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie située, à la localité Ifatah délégation Hechria du gouvernorat de Sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid, la délégation Hechria et la commune Sidi Bouzid.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid, délégué hechria ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune Sidi Bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis aux Epargnants auprès du centre de l'Epargne

Postal aux titulaires des comptes atteints par la prescription de 15 ans

L'office National des Postes, en application de l'article 16 (nouveau) du décret du 28 Août 1956, portant création de la Caisse d'Epargne Nationale Tunisienne (CENT), tel qu'il a été modifié par la loi N° 76-49 du 12 mai 1976, porte à la connaissance des titulaires des livrets d'épargnes ouverts auprès du Centre de l'Epargne Postal demeurés inactifs depuis le 31 décembre 2005 que des lettres recommandées avec accusé de réception leur ont été adressées pour leur signaler les dispositions légales relatives à la prescription frappant les livrets n'ayant enregistrés aucune opération (versement - remboursement -inscription d'intérêts) depuis plus de 15 ans.

Un délai de 6 mois expirant le 31 décembre 2025 leur est donné pour réactiver leurs comptes, passé ce délai et à défaut de réactivation, les sommes inscrites sur les livrets sus-visés seront frappées de prescription.

Il est signalé que les listes relatives aux comptes prescriptibles peuvent être consultées par les intéressés auprès du centre de l'Epargne Postal sis à l'adresse ci-après :

Complexe de l'ex- Banque Africaine de Développement (BAD)

1060 Rue Hedi Nouira

2025R02729DIVD2

Perte d'un titre de propriété

M. Moufida Bent Monji Ben Mohamed Ben Abdelmoemen Titulaire de la Carte d'Identité N°02978907 - déclare la perte d'un titre de propriété n°7723 objet du titre foncier n°30369 Kairouan - au profit de sa mère feu Saida Bent Ali Ben Salah Dhouibi - Situé à kheraeb - Kairouan Suivant l'Attestation de perte N°946 du 17/09/2025.

Cet Article est paru aux Journaux (Chourouk et le Quotidien) le 19/9/2025.

2025S01189DIVD2

Avis

Madame Elhem Werchefeni déclare par la présente qu'elle a perdu l'acte de propriété de la moitié de la maison sise à la route Sidi Mansour km 11 Sfax objet d'achat du 31/01/1999 acte notarié de Ahmed Baccar et Abdelaziz Bouattour d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit

doit se présenter au bureau du notaire Maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2025X01223DIVD2

Avis

Monsieur Mabrouk Ben Hsan Kachti et les héritiers du feu Salem ben Hsan ben Mabrouk Kachti informent le public qu'ils ont perdu leur titre de propriété (sanad) le premier sous le n°03/31651 pour Monsieur Mabrouk Kachti et le deuxième sous le n°03/31650 pour les héritiers du feu Salem ben Hsan ben Mabrouk Kachti objet du titre foncier n°27794 Mahdia et qu'ils désirent avoir deux nouveaux titres remplaçant les originaux, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2025X01231DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr Ibrahim ben Med ben Bechir Trabelsi, tunisien, né le 15/12/1971, C.I.N n°01347138, demeurant à cité Saltnia rue 5016 n°33 Sfax, déclare avoir perdu son titre de propriété de la totalité d'un étage d'une superficie de 120 m², qui se compose de 02 chambres et une cuisine au-dessus du 1er étage, sis à la route Saltnia km 2.5 rue 5016 cité Saltnia n°416 Sfax, dont il est propriétaire par voie d'achat en vertu d'un contrat de vente datant du 02/6/2006 et signé le 3/6/2006 et enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 19/6/2006 sous le n°06101575 (reçu n°M030657), objet d'un acte authentique rédigé par les notaires Med Ahmed Baklouti et Naoufal Trigui le 30/01/2008.

Que son titre de propriété étant perdu, il veut en extraire un deuxième original. Toute contestation doit être adressée auprès du tribunal de première instance de Sfax dans un délai de 30 jours de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

Le présent avis a été publié au journal «Alchourouk» du 31 juillet 2025.

2025X01232DIVD2

Avis

Mr Hammouda Mthafar annonce avoir perdu son contrat de propriété d'une parcelle de terre de superficie 4971,75 m² située à la route d'Edeiir Km15 Sfax; Il veut ainsi extraire un deuxième exemplaire de l'acte originale de cette propriété, et quiconque qui a une réclamation qu'il la présente au notaire Mr Ilyès Karray à la rue des Notaires à la médina de Sfax dans un délai de trente jours.

2025X01234DIVD2

Avis

Monsieur Noomen ben Mongi Gargouri annonce qu'il est propriétaire d'une parcelle de Terrain de superficie de 108 m² sis à la route lafrane km1.5 Sfax. Il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis. Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2025X01236DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

L'annonce n°2025402938APSF1 publiée dans le Journal Officiel n°125 du 2 septembre 2025, page 3685.

Lire :

Objectifs : … Fédération Tunisienne de Taekwondo et Fédération Tunisienne de Kick et Thai Boxing, Savate et activités affiliées.

Au lieu de :

Objectifs : … Fédération Tunisienne de Wushu et Fédération Tunisienne de Kung-Fu et activités affiliées.

et le reste sans changement.

2025403226RECZ9

قائمة أصحاب الحسابات غير النشطة

التجاري ليزينق Attijari Leasing، رأسمالها سبع وعشرون مليونا و خمسمائة ألف دينارا
مقرها الاجتماعي كائن بنهج بحيرة أناسي ضفاف البحيرة، تونس
معرفها الوحيد عدد P 0496311

طبقا لأحكام الفصل 43 وما بعده من قانون المالية لسنة 2025، تنشر التجاري ليزنق قائمة أسماء الحرفاء أصحاب الأرصدة التي لم يقع المطالبة بها طيلة خمسة عشر سنة متتالية دون انقطاع ويسقط حق المطالبة بها قبل موفى ديسمبر 2025، وبانقضاء هذا الأجل ستقوم التجاري ليزنق بتحويلها للخزينة العامة للبلاد التونسية طبقا لمقتضيات هذا القانون المنطبق.

Conformément aux dispositions de l'article 43 et suivants de la loi de finances pour l'année 2025, Attijari leasing publie la liste des noms des clients ayant des soldes non réclamés pendant quinze ans consécutives, dont le droit de réclamation s'éteindra avant la fin de décembre 2025, à l'expiration de ce délai, Attijari leasing procèdera au transfert de ces montants au Trésor public de la République Tunisienne, conformément aux dispositions de la loi applicable.

NOM ET PRENOM / DENOMINATION DE SOCIETE		
HAMZA BOUBAKER BEN HABIB	ELGHRISSI TAIEB BEN JAMIL	STE PERFECT CAR
HAMADI MOHAMED BEN ALI	JEDDOU ABDELMAJID	BEN MARZOUK CHOUIKHA
SALHI RIDHA	NASRI LAZHAR	BELHADJ ABDALLAH
BOURCHADA MOHSEN	BEN SLEM BAKKAR BEN BECHIR	ETABLISSEMENT YAHYAOUI
STE GHAZOUANI & FILS "S.G.F"	MESSAOUDI MOHAMED BEN KHELIFA	SEGHAIER IMED BEN RACHID
HOUIMLI LAMINE BEN KHEMAIES	STE SOUISSI ACE HOME CENTER	BEN YAHIA ABDELMAJID
MHAMDI GADDOUR BEN YOUSSEF	GUERMAZI ADEL BEN MOKHTAR	JEMAI SALAH
HAJJI ABDELLATIF BEN MOHAMED EL AIDI	MANAI SALAH BEN AHMED	ESSAIDI MOHAMED ALI BEN BRAHIM TAIEB
SAIDANI MONGI	OMRI AMARA BEN ABDERRAHMEN	MESSAADI ZOUHEIR
JAZIRI MOHAMED HABIB BEN AHMED	ABBASSI RABEH	BEN NASR MOHAMED MOURAD
STE INTIMITE	EFTINI MOHAMED LOTFI	ARFAOUI TAOUFIK
STE ORIENT RENT CAR	SMIRI HICHEM	KHMIRI MOHAMED
COGETEL	STE ECHOUROUK DE SERVICES ET NETTOYAGE	AHMADI WAHID
STE TALEL DES TRAVAUX DE PLOMBERIE	RIAHI HASSEN BEN TAHER	GHAZOUANI RAMZI
AGUERBAOUI AMOR	BEN KACEM HEDI	MIRI MOHAMED YOUNESS
MEJRI EL AIECH BEN AMARA	STE D EQUIPEMENT GENERALE	DHAHRI MONGI BEN BRAHIM
SMICHI NACEUR	AMARA KHALED	HABLI MOHSEN
ATHIMNI B ALLALA B BRAHIM MONGI	LAABIDI SALEM BEN MOHAMED LABIDI	KHEDIRI HICHEM
MOUHLI MONDHER BEN AMOR	SAIDI RABEH BEN ABDELHAFIDH	FERJANI NEJI
FOURATI ABDELAZIZ	AZOUZ MED HABIB	GHALLABI MOUNIR
ALIANI RIDHA BEN MOHAMED	BEN MABROUK ADEL	SAYADI MONGIA EPOUSE SEBAI
LAARIBI MAKIA EPOUSE BEN AISSA	STITI FAOUZI BEN MOHSEN	ETABLISSEMENTS DAHECH LASSAAD
BEN EL GHAOUIA FERID	MANNAI LASSAAD BEN HSOUNA	SAIDI MOHAMED NACEUR BEN ALI
RAOUANI SOUAD	MONDHER BEN TAIEB RTIMI	JOUINI FADHEL BEN ABDELMAJID
DARAI KAMEL	SALHI SABEUR BEN MOHAMED	HADDAD RIDHA BEN MOHAMED
BOUZAIEN MOHAMED BEN ALI MAHI	BENSAID AMARA	KHALED SALAHEDDINE BEN ALI
ETABLISSEMENTS GARUANA ET COMPAGNIE	BOUZOMITA FAOUZI	BEN NOUREDDINE KHEMAIES
SAIDANI AKACHA	EL BARHOUMI EL HEDI BEN ELIFA	SOUABI MONDHER BEN HMIDA
STAR FITNESS TUNISIA	BOU AOUN MOHAMED	STE OASIS FRUITIERE
HOUIJI MOURAD BEN SALAH	SOTRAB (SOCIETE)	HAMED ALI
GUIRAT ABDESSALEM	FERJENI MOHAMED	JALLOULI ZOUHEIR

NOUMI ZOUBIDA	STE L UNIVERS DE L IMAGE CHOOF	YOUSSFI SALEM
SBOUI MOHAMED HEDI	STE MEUBLE RAMZI "MEUBLE DESIGN" SRL	BEN RACHED LATIFA
BRIKI MOHAMED SALAH BEN TAHER	SOCIETE MEUBLE PALACE	CHEBL MABROUK
GHALKAOUI MOHAMED	BAKLOUTI RIDHA	GOUIAA MOURAD
EL BAHRI NABIL BEN MED SALAH	BEN AMARA ABDERRAOUF BEN ALI	HADJ MOHAMED TAHER
EL BAHRI AHMED BEN AMOR	JERBI SALEM	OULED AMEUR ADEL BEN AMOR
HABACHI FATHIA	BELKHIRI YAMNA	KADDOUSSI AHMED BEN ALI
AISSAOUI BELGACEM	BEN ISSA FAROUK	HADJ HAMMOUDA LOTFI
ELLOBBI EZZOHRA EPOUSE EL BAGDADI JRAD	INTERNATIONAL OILFIELDS SERVICES	LAARIBI EL AOUNI
GDOURA BELGACEM BEN FERJANI	OUERFELLI RIDHA	SLEYMI ABDELHAMID
BOUAZIZ MOURAD	OUESLATI LOTFI BEN MUSTAPHA	STE DE SERVICE DE SOUSSE
SAHBANI KAMEL BEN AHMED	OMRANI CHOKRI	DORAI MOULDI BEN MOHAMED
KRID HATEM	SMATI MAHMOUD BEN IBRAHIM	BARHOUMI FERID BEN BLEL
SMAALI MABROUK	HAMDI ABDELLAZIZ	MABROUKI BRAHIM
KHADRAOUI AYACHI ET KHADRAOUI ALI	MHIRI NAOUFEL	TURKI ABDESSALEM
DRIDI HASSEN BEN AMOR	STE ERRAKIB	BEN OTHMEN MONDHER
BEN HAMED IMED	JELASSI KHEMAIES	LAIBIDI MOHAMED
HRIZI LAZHAR BEN SALAH	GUESMI MUSTAPHA	SOUHAIL SGHAIER
TROUDI NAOUFEL BEN MONCEF	BADRI FAKHREDDINE	SDAGEX
BEN ALAYA KHALED	DERBALI ANIS BEN MOKHTAR	HASSAN MOHAMED BEN MOHAMED
REZEG HEDI	OUINISSI NASSER BEN HENI	KALLEL ALI BEN SALAH
TOUMI HOUCINE	BEDOUI GENERALE DE FROID BGF	SOCIETE SOGEMAS
MELKI MONGI BEN ABDELAZIZ	GUIZANI LEILA	MECHAI JAMILA EPOUSE DERBALI
OMRI TAHAR BEN SGAYER	AIDI HEDI	GHAZOUANI CHEDLY BEN REHAIEM
KADRI FAICAL BEN HEDI	MAHMOUDI AMEL BENT SALAH	STE CERINA DISTRIBUTION
GHARBI KHLIFA BEN MOHAMED	BAAZAOUI SAMI BEN SALEM	STE DADDOU DESEING
TOMINE MOHAMED	KASSABI TAHAR BEN BRAHIM	MISSAOUI MEJRI MOHAMED HEDI
BAKLOUTI HASSEN	COMPTOIR GENERAL DE BATIMENT COGEB	SOCIETE STCA
EL MOUEDDEB ABDELFATTEH	REFIFI NIZAR BEN MOHAMED	ZAIDI ABDELAZIZ
ZAOUI KHADOUJ VEUVE ALOUI	FESSILI MOHAMED RAOUF	HANI ESSAIED
HBAIEB TAOUFIK	YAZIDI JEIDA BENT MABROUK	KHALED MOHAMED HEDI
KSOURI ZOUHEIR BEN MOHAMED	BARHOUMI YOUSSEF	HATTAB HABIB
HANI ABDELHAMID	MOSBAHI LAMINE	BRAHMI MONCEF BEN AMARA
HAMROUNI MONCEF	SOMOBAS	BEN OMRANE ADEL BEN SAID
DRIDI OMAR BEN MOHAMED	BEN ALI HASSEN BEN AMOR	STE TUNIMACHINE
NOUVELLE DE DISTRIBUTION DES CHAUSSURES	HACHICHA KAREM	HAMMAMI NOUREDDINE
HAMDANI EL AIFA	NASRI MOHAMED EL HEDI BEN SALAH	MESFAR HMAIDA
DZIRI ABDELAZIZ	SAIDI SOUAD VEUVE MOHAMED AYARI	IMPRIMERIE FOURATI
ESSASSI ABDELFATEH		EL AYACHI MOHAMED SALAH
ETABLISSEMENT FARHAT	SOCIETE SO CO MA K	AJBOUNI ABDELMAJID
ELFEKI ISMAIL BEN MBAREK	BELGHITH JILANI ET BEN AMEUR MBARKA	EL MANNAI JALLOUL
BACCOUCH SLIM	BOUZIDI KILANI BEN IBRAHIM	ABDELLAOUI ABDERRAHMEN
AMRI TAEIB	SABRI HALIMA	YAHIA RIADH BEN ALI
STE HK IMPORT EXPORT INTERNATIONAL	STE ENNADHOUR DE PROMOTION IMMOBILIERE	BEN HADJ YAHIA ALAYA BEN MOHAMED
BOUDAOUARA SAMIR	HAMROUNI HAMADI	STE CENTRALE DES ENTREPRISES GENERALES

BEN LAABIDI WALID BEN ALI	BELGACEMI FETHI BEN MUSTAPHA	OUNI MONCEF BEN BELGACEM
KLAI KALTHOUM BENT ALI	FELLAH FAOUZI	BEN NAJAH FERJANI
FERCHICHI HEDI BEN LAARBI	SLIMEN ALI	TOUATI HASSEN BEN AMMAR
ENTREPRISE CHIHEB EDDINE BEN REJEB SARL	BOUDAYA KARIM BEN MOHAMED	BELLILI MOUNIR BEN MOHAMED
SAYA NEZIH BEN NOUREDDINE	JAOUADI MAJID	EL GHARBI WALID
CHRIGUI FRADJ BEN SALAH	KAROUI SALAH BEN JILANI	KACHROUDI ALI
BEN MANSOUR ANTAR BAHLOUL	TRABELSI MOHAMED WALID	SOULA MOHAMED
KAMOUN ABDELHAMID	STE GENERATION SPORTSWEAR	AJMI KHALED BEN HABIB
LAHDHILI ISSA	GHABRI HAMMOUDA	SOCIETE MEUBLE DONIA
RAHALI AHMED SALEM BEN BELGACEM	AYARI MEHREZ BEN HOUCINE	GADDAH KAMEL
GUENICH MOHAMED BEN OTHMEN	CHARAA TAOUFIK BEN MAHMOUD	DEBBICHE HASSEN
BEDDHIAFI RACHED	TRABELSI MOHAMED BEN JMAIEL	HAMMADI ZOUHAIER BEN SALAH
SOCIETE NAJOUA	ESSALAH MANSOUR BEN SALAH	RAJBANI HABIB BEN MOHAMED
JABBARI KHEMAIES	ZEMZEMI CHAMSEDDINE	SELLINI MOHAMED
JENDOUBI FERJANI	MEHRZI ADEL BEN HAMDANA	MHAMDI ALI
AOUADNI ABDELAZIZ BEN BOUSSAADA	TIZAOUI MOHAMED BEN BOUZID	BELAID MOSBAH
LACHHAB LOTFI	REJEB FAKHRI	DERBALI WALID BEN MOKHTAR
BEN MABROUK ABDALLAH	BEN NEJMA SAMI	FARHAT JLAIEL
LAMOUCHI MOUNIRA	BOUBAKRI MOKHTAR	FADHLI MABROUK
AOUNI TAHER	KAMMOUN MOHSEN	BRAHEM ADEL
WORLD TEXTILE COMPANY 1 SARL	BEN MESSAOUD HABIB BEN AYED	SAANOUNI SADOK BEN HEDI
BEN GHNIA JILANI	NASRI MAAMAR	STE GROUPE MATERIEL
GAIED MOHAMED ALI	HRIZI HABIB BEN MOHAMED	SALHI NASSIRA BENT AHMED
CTM	JOUINI MOHAMED WALID	HANZOULI AMARA BEN TAHER
GOMRI SAMIR	RADHAOUI MOHAMED BEN HAMED	SLAIMI MOHSEN
ABDI TAIEB	PIDIGI MAGHREB SOCIETE	BEN JANNET FEHRIA
STE KOUKI BEST PUB	BARHOUMI REBEH BEN TAHER	AYACHI HAMED
HDHIBI ABDESSALAM	CHIHI LOTFI	MAHMOUD MAAOUIA BEN MOHAMED
MATHLOUTHI NADER BEN HOUCINE	KHEFIFI MOHSEN	KADAS SALAH
AMDOUNI BRAHIM	RHIMI WARDI BEN MOHAMED	GHARBI AHMED
CHOUCHANE NIZAR	AYARI MOHAMED	SOCIETE DE GROS TEXTILES
BEN YOUSSEF KHEMAIES BEN HASSINE	MORCHDI FARHAT	NJAH ABDENNACEUR
JMEL YAZIDI MOHAMED BEN SALAH	ELGHOUL ADEL BEN MOHAMED	LEHBIL MOHAMED
BEN HADJ SALEM EZZEDDINE BEN MOHAMED	STE LA PERLE DU SAHEL	SASSI SOUAD BENT SADAK
BEN BACHIR SALAH	SAYAHI EL HOUCINE	ABBASSI KAOUTHER BENT HABIB
GHAYADHA YOUSSEF BEN AHMED	HABBACHI HASSEN BEN ACHOUR	BOUZAYENE MAHMOUD
STE SCARPA MODA	NASRI DHAHBI BEN IBRAHIM	MAALEJ TARAK BEN HEDI
MOALLA ANOUAR	STE RAPIDE ELECTRIQUE BARDO	FORJANI MOHAMED BEN HOUSSIN
KHLIFI AMOR	DENDEN ABDERRAZEK	BEN MABROUK ANIS BEN MOHAMED
MNASRI NEJI BEN SGHAIER	ZARG AYOUNA JAMEL EDDINE	KOUKI HAFEDH BEN HAMOUDA
STE B B T P	EL HAFSI SAMI BEN KHALIFA	GHEZAIEL HABIB
KADRI TAIEB BEN HOUSSINE	THAMRI SAMI BEN HASSEN	MAKNI EZEDINE BEN MUSTAPHA
HADIDI AHAMED BEN ROMDHANE	HAOUAS RIDHA BEN BECHIR	AKKARI HABIB

20258R02734BCFA5